



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
AU NOUVEL AMBASSADEUR DE CORÉE PRÈS LE SAINT-SIÈGE
À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION
DES LETTRES DE CRÉANCE**

Samedi 27 mars 1999

Excellence,

Je vous souhaite la bienvenue au Vatican et je suis heureux d'accepter les Lettres qui vous accréditent en tant qu'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Corée près le Saint-Siège. Je vous remercie pour les aimables salutations que vous m'apportez de la part du Président Kim Dae-jung, et je vous prie de bien vouloir lui transmettre l'assurance de mes prières pour votre pays et son peuple.

Votre présence ici aujourd'hui attire l'attention sur les liens étroits d'amitié qui existent entre votre pays et le Saint-Siège. Vous avez rappelé ma première visite en Corée en 1984, lorsque l'Eglise catholique célébra le bicentenaire de sa présence dans votre pays. Le souvenir que je garde de votre pays est inséparable de l'expérience vécue en rencontrant un si grand nombre de vos concitoyens, dont l'amitié, l'hospitalité et la vitalité m'ont laissé une profonde impression. Au cours de cette première visite, j'ai également partagé les souffrances et les espérances de tout le peuple de la péninsule, et je continue de prier pour qu'un jour, il soit à nouveau uni au sein d'une seule famille. A cet égard, j'encourage les efforts de votre gouvernement visant à résoudre les difficultés présentes à travers la confiance mutuelle, l'assistance pratique et le dialogue ouvert. Oeuvrer pour la paix exige des efforts patients et persévérants, car la véritable paix n'est pas une question de pouvoir ni de force, mais requiert une véritable réconciliation entre les peuples.

La résolution des nombreux conflits entre pays et groupes ethniques représente l'un des défis majeurs qui se présentent à la Communauté internationale à l'approche du nouveau millénaire. Mes pensées se dirigent vers tous ceux qui, dans le monde, souffrent de la violence, de la discrimination, de la destruction des biens et de la perte des moyens de subsistance. Dans mon *Message pour la Journée mondiale de la Paix 1999*, j'ai écrit que «quand les droits humains sont ignorés ou méprisés, quand la poursuite d'intérêts particuliers prévaut injustement sur le bien commun, alors sont inévitablement semés les germes de l'instabilité, de la rébellion et de la violence» (n. 1). Pour garantir une paix fondée

sur des bases solides et durables, un effort international concerté est nécessaire, afin de promouvoir et de garantir une culture des droits humains, et je suis heureux que votre gouvernement partage cette opinion. Dans cette tâche, la promotion de la dignité de la personne doit être le principe de base et la recherche du bien commun doit être un engagement primordial.

L'an dernier, la célébration du cinquantième anniversaire de la promulgation de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme a porté l'attention sur le même besoin de garantir que les droits soient reconnus, respectés et promus partout. La Déclaration attire l'attention sur un certain nombre d'aspects essentiels des droits humains, qui sont parfois négligés ou sous-estimés. Elle souligne que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine, ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits, forment la base de la liberté, de la justice et de la paix (cf. Préambule). C'est pourquoi les droits humains ne découlent pas d'une autorité externe, mais proviennent de la dignité inhérente à la personne humaine et à sa valeur; ils découlent simplement du fait d'être humain et sont communs à tous. De plus, ils s'appliquent à chaque étape de la vie, et à toute situation politique, sociale, économique et culturelle. «Ils forment un ensemble unitaire, qui tend clairement à promouvoir tout aspect du bien de la personne et de la société» (*Message pour la célébration de la Journée mondiale de la Paix 1999*, n. 3). Si l'on veut que la paix entre nations et groupes repose sur de solides fondements et que les personnes, les peuples et les nations se développent, il est essentiel de défendre l'universalité et l'indivisibilité des droits humains.

Le défi consiste à établir une nouvelle structure de relations, à tous les niveaux, fondée sur la garantie du respect des droits humains et de la liberté humaine. Le Saint-Siège, en vertu de sa mission spirituelle unique, s'efforce d'être un partenaire bénéfique et utile dans cette tâche immense et cruciale. L'Eglise défend les droits humains et contribue à l'ordre politique, social, économique et culturel car elle enseigne la dignité transcendante de chaque personne humaine. Elle affirme que la liberté religieuse constitue le cœur même des droits humains, car la religion «exprime les aspirations les plus profondes de la personne humaine, elle détermine sa vision du monde, elle guide ses rapports avec les autres» (*Message pour la célébration de la Journée mondiale de la Paix 1999*, n. 5).

Monsieur l'Ambassadeur, la culture de votre pays a été profondément marquée par les traditions religieuses du bouddhisme et du confucianisme. Plus récemment, le christianisme a contribué dans une large mesure au bien de la nation. Le respect de la Corée pour la religion est sans aucun doute influencé par la conviction qu'au cœur de toute culture, se trouve l'attitude de l'homme à l'égard du plus grand mystère, celui de Dieu. «Au fond, les cultures des diverses nations sont autant de manières d'aborder la question du sens de l'existence personnelle: quand on élimine cette question, la culture et la vie morale des nations se désagrègent» (Lettre encyclique *Centesimus annus*, n. 24). Une société véritablement démocratique et des relations équitables entre les nations dépendent de l'attitude à l'égard de la dimension religieuse de l'existence humaine et de la question de la vérité transcendante et objective. Le bien de la nation et des peuples exige l'exercice de la liberté dans l'obéissance à cette vérité. En tant que mesure de la dignité et de la grandeur de l'homme, la liberté possède une «logique» intérieure qui la distingue et l'ennoblit: la liberté «est ordonnée à la vérité et elle se réalise dans la recherche et la mise en œuvre de la vérité [...] loin d'être une limitation ou une menace pour la liberté, la référence à la vérité de l'homme - vérité universellement connaissable par la loi morale inscrite dans le cœur de chacun - est réellement la garantie de l'avenir de la liberté» (*Discours à la 50ème Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies*, 5 octobre 1995, n. 12).

Monsieur l'Ambassadeur, je forme des prières et des souhaits pour que le nouveau millénaire voie une nouvelle floraison de l'esprit humain. En développant une véritable culture de la liberté, fondée sur les droits humains et la reconnaissance de la vérité, les hommes et les femmes, les groupes et les nations, apprendront à dominer l'angoisse et la peur et à affronter l'avenir avec confiance. Je souhaite au peuple coréen qu'en œuvrant avec sagesse pour surmonter les difficultés apparues au cours de ce siècle souvent tragique, il fasse l'expérience d'une nouvelle ère de paix, d'harmonie et de développement.

Je suis certain que l'accomplissement de vos tâches au cours de votre noble mission contribuera à renforcer les liens d'amitié entre la République de Corée et le Saint-Siège. Je vous offre mes meilleurs vœux et je vous assure que les divers bureaux de la Curie Romaine seront toujours prêts à vous aider dans l'accomplissement de vos fonctions. Sur vous, Excellence, ainsi que sur vos concitoyens, j'invoque la Bénédiction de Dieu tout-puissant.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.16 p.5.*

© Copyright 1999 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana